

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Projet loi 124 sur la réforme des CPE : mode de consultation antidémocratique

Montréal, le 8 novembre 2005 – La confusion règne toujours quant au mode de consultation qui sera utilisé pour l'étude des changements proposés dans le projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance, déposé le 25 octobre dernier par la ministre de la Famille. Selon les informations qui circulent, des consultations particulières, sur invitation, devraient débuter le 16 novembre. « Nous ne comprenons pas ce qui motive une telle précipitation et le peu d'ouverture du gouvernement libéral pour un réel travail de collaboration avec les divers intervenants dans ce dossier. En fait, nous croyons qu'il s'agit d'une tactique ministérielle visant à bafouer le droit de parole des principaux organismes concernés par les services de garde à la petite enfance. Il s'agit de donner le moins de temps possible aux différents acteurs pour préparer et présenter leur point de vue. Cette pratique est totalement antidémocratique », soutiennent les membres de la Coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des centres de la petite enfance (CPE).

La Coalition revendique la tenue d'une commission parlementaire ouverte qui permettrait **un réel travail de collaboration avec tous les acteurs du milieu afin de réaliser une véritable consolidation du réseau des CPE, centrée sur la qualité des services aux enfants et aux parents du Québec.**

Rappelons que le projet de loi 124 vient saper un des principes fondamentaux du réseau des CPE soit d'encadrer localement et de façon autonome l'ensemble des services éducatifs offerts autant en installation qu'en milieu familial. En effet selon le projet de loi, il y aura création de 130 « bureaux de coordination » chargés de la supervision des services de garde en milieu familial (RSG). Une responsabilité qui relevait jusqu'à maintenant de 900 CPE répartis dans l'ensemble du Québec. L'introduction de ces nouvelles mégastructures entraînera une situation chaotique. La restructuration brisera les liens de proximité et de confiance qui se sont tissés au cours des dernières années entre le personnel des CPE et les RSG. Les ressources seront plus limitées notamment pour les services de soutien pédagogique qui sont relégués au second plan au profit de mesures de surveillance et de redressement. La proximité, l'expertise pédagogique et les échanges de savoir sont essentiels pour assurer la qualité éducative des services de garde.

En fait, ce projet de loi met en péril le travail qui s'est fait depuis 1997. Il propose un changement d'orientation fondamental en délaissant le concept de service éducatif aux enfants et de support à leurs parents pour l'introduction de simples services de garde éducatifs, où l'on s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent. Il introduit également une prise de contrôle de la gestion des CPE par l'État en permettant d'imposer des règles de régie interne en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

La Coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE est constituée d'organismes communautaires travaillant avec les familles, d'organismes oeuvrant dans les services de garde éducatifs, de groupes féministes et d'économie sociale, de centrales syndicales et d'organismes municipaux.

-30-

Pour information : Élise Desjardins / Chantier de l'économie sociale
514.899.9916, poste 226 /
514.795.8444 (cellulaire)